



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 6 Juillet 2020

LA POSTE - DSRH

*il y a longtemps
très longtemps
dans une galaxie
lointaine*

*La Directrice
remerciait
le personnel
de la DSRH*

*POUR LEUR INVESTISSEMENT
EXCEPTIONNEL, LEUR AGILITÉ
ET NOUS FÉLICITAIT D'AVOIR RÉUSSI,
DANS LA PÉRIODE PARTICULIÈRE,
À RÉALISER LA PAIE DES POSTIERS..*

*Rappelez-vous
c'était ...
il y a seulement
quelques semaines*

- × RÉDUCTION D'EFFECTIFS
- × GESTION DES CDD PAR DES INTÉRIMAIRES
- × HARMONISATION DES PROCÉDURES, PILOTÉE PAR UN CABINET PRIVÉ
- × FORMATIONS AU RABAIS ...

LA DSRH NOUS PRÉPARE UN APRÈS COVID PIRE QU'AVANT RÉAGISSONS !

LES REMERCIEMENTS C'EST FAIT

.... PASSONS AUX CHOSES SÉRIEUSES..

Le déconfinement se met à peine en place dans les CSRH que plusieurs instances sont convoquées, dans l'urgence, juste avant les congés d'été. Et les dossiers sont gratinés !

- ➔ présentation de la GPEC (gestion prévisionnelle des effectifs) avec pour objectif la poursuite de la baisse (146 emplois en moins prévus sur l'année 2020, TPAS inclus, soit une baisse de - 8%)
- ➔ projet de centraliser la gestion des CDD et les faire traiter par des intérimaires pour libérer les TRHP sur des « tâches à plus forte valeur ajoutée », subro, recouvrement, conseil...
- ➔ poursuite de l'automatisation et simplification des process GAPP (pilottage par un cabinet privé...)

Au total, pas moins de 5 dossiers d'importance, et une réunion convoquée le 8 juillet, comme si ces dossiers ne pouvaient pas attendre la rentrée !

Pour la DSRH, comme dans beaucoup de services de La Poste, l'après COVID, c'est l'occasion pour transformer en profondeur les organisations du travail, avec pour seul objectif la recherche de profits.

LES PROJETS QUI AGGRAVENT NOS CONDITIONS DE TRAVAIL EN MODIFIANT SON CONTENU ET SON SENS

La preuve par les chiffres:

CSRH	EFFECTIF déc 2019*	PREVISION- NEL 2020 *	DIFFERENCE EN %
PARIS OUEST	163	143	-13%
AQUITAINE	97	110	+12%
RHONE ALPES	132	112	-16%
CENTRE	118	107	-10%
MEDITERRANEE	161	151	-7%
OCCITANIE	124	115	-8%
POITOU PAYS DE LOIRE	152	145	-5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	103	93	-10%
BRETAGNE	167	160	-5%
EST	190	180	-6%
NORD	171	161	-6%
PARIS EST	140	144	+3%
GLOBAL DSRH	1718	1621	-6%

* y compris éloignés du service

Page après page, on découvre en fait pourquoi la DSRH veut aller vite, ci-dessous, quelques phrases choisies pour vous donner une idée :

« la notion de portefeuilles...n'est plus représentative », « en aucun cas, (le ratio des effectifs gérés, qui désormais détermine le niveau de l'emploi) ne désigne un portefeuille client comme l'on pourrait parler d'une tournée de facteur», **c'est la fin de la notion de position de travail avec un volume d'activité... en clair vive le travail par flux !**

« centraliser le traitement de l'activité CDD auprès de collaborateurs dédiés qui seront de préférence intérimaires...permet d'ajuster plus facilement les personnes à mobiliser sur la charge de travail... », **quand le volume baisse, l'intérimaire s'en va !** C'est aussi institutionnaliser l'emploi précaire dans les CSRH et dessaisir les TRHP de leurs compétences ! (l'expérimentation débute fin août sur le CSRH de Poitou Pays de Loire)

Lorsque La Poste parle d'activités à valeur ajoutée, c'est encore une fois avec de la formation au rabais : par exemple pour l'activité Subrogation, seulement 12 heures de formation, pour le TPAS ce serait 7h30 pour maîtriser les 2 statuts...pas de quoi se sentir à l'aise sur la prise en charge de l'activité. Si nous étions méditants, on pourrait quasiment appeler cela de la formation « Leader Price ».

Pour la reconnaissance, les collègues, ON A DÛ SE TROMPER D'ÉTAGE !

Les agents et cadres de la DSRH sont d'ailleurs, rappelons le au passage, exclus, jusqu'à présent, de la prime « COVID », versée sous conditions au personnel de La Poste, et il n'est toujours pas question pour la direction d'allouer aux « travailleurs à distance » l'indemnité de dédommagement liée aux frais induits par le télétravail et pourtant contenue dans l'accord télétravail !

Alors que sur chaque CSRH, les personnels s'inquiètent de la faisabilité du bout en bout, de la qualité du travail au regard des effectifs, **LA DSRH VOUDRAIT ENCORE AGGRAVER LA SITUATION.**

Les sujets que la DSRH présente sont des dossiers importants, qui vont avoir des conséquences sur notre métier, imposons que ceux-ci ne soient pas traités dans l'urgence.

Dans chaque service, faisons remonter les besoins en effectif, en formations, en temps supplémentaire pour réaliser un travail de qualité et assurer des paies justes à nos collègues.

REDONNONS DU SENS AU TRAVAIL EN CSRH

REAGISSONS COLLECTIVEMENT POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)